

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

LUDOVIC LIONS



7<sup>e</sup>/42-07  
Séance du - 7 SEP. 2007

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

### FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES LOCALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 7è/04 du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 10 juillet 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle au titre du Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales, une subvention pour un montant de 600 € à l'Association "La Rencontre de Kaysersberg" (*tableau annexé au rapport*).
  - ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département :
- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 61676 (D 024) concernant le Fonds de soutien aux Manifestations Culturelles Locales pour un montant de 600 €.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH